

# **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 29*

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHOUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

**Excusés par procuration :**

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 4 novembre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 16 décembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 16 décembre 2024

**Excusée :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Isabelle NEGRIER-CHASSAING

Objet : Modification des Commissaires de Contrôle des Comptes des Concessionnaires de Service Public

**Délibération 2024-119**

À la suite de la démission de Madame Jocelyne LAVERDURE-DELHOUME, Conseillère municipale et communautaire, il y a lieu de mettre à jour la composition de la commission de contrôle des comptes des concessionnaires de service public.

Conformément à l'article R.2222-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 sont examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement.

Au titre de l'article R. 2222-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce contrôle concerne les comptes des entreprises liées à une commune par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques ainsi que des comptes détaillés de ses opérations.

Cette commission de contrôle, dont la composition est librement choisie, concerne à ce jour le délégataire chargé de la gestion du marché dominical.

Le Conseil Municipal est invité à acter l'actualisation de la commission de contrôle des comptes des concessionnaires de service public en élisant un nouveau représentant titulaire.

Il est proposé à l'Assemblée d'avoir recours au scrutin ordinaire (vote à main levée) pour procéder à cette désignation.

### DÉLIBÉRATION

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2222-1 et R2222-3

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2024 relative à la modification du tableau du conseil municipal, à la suite de la démission de Madame Jocelyne LAVERDURE-DELHOUME,

**VU** l'approbation unanime de l'Assemblée sur le recours au scrutin ordinaire (vote à main levée) pour procéder à la désignation d'un nouveau membre,

**VU** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mise à jour des représentations et délégations dans les établissements publics communaux, les commissions municipales et autres groupes de travail ;

**CONSIDÉRANT** la candidature de Madame Danielle TODESCO enregistrée en séance,

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote ;

**DÉSIGNE** comme membres de la Commission de contrôle des comptes des concessionnaires de service public les représentants suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Le Maire	
Alain BOURION	Martine LERICHE
Jacques BERNIS	Marie Anne ROBERT-KERBRAT
Jean-Pierre GAUGIRAN	Laurence PIPERS
Gilles MONTI	<b>Danielle TODESCO</b>
Alain AUTHIER	Valérie MILLON

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 décembre 2024

Le Maire,



**Fabien DOUCET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **23 DEC. 2024**

Publié ou notifié

**24 DEC. 2024**

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB119

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/12/2024

Objet : Modification des Commissaires de Contrôle des Comptes des Concessionnaires de Service Public

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 23/12/2024

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB119 Modification des Commissaires de Contrôle des Comptes des Concessionnaires de Service Public.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20241218-DELIB119-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/12/2024